

Conseil de faculté

Résumé du procès-verbal de la séance du jeudi 8 juin, 15h15, Géopolis 2238

Accueil

Le Doyen ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux membres du Conseil.

1. Ordre du jour

1. Ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal n° 136 de la séance du 11.05.2017 et de son résumé
3. Communications du Doyen
4. Communications de l'Ecole
5. Communications de la Recherche
6. Communications des représentants FGSE au Conseil de l'UNIL
7. Présentation du rapport du groupe de travail sur le statut des MA en FGSE
8. Composition d'une Commission de présentation du poste professoral en « Altération et développement des sols » (Weathering and soil development)
9. Composition d'une Commission de présentation du poste professoral en « Low Temperature Geochemistry » (succession Bussy)
10. Discussion sur la mise en œuvre de la politique « plagiat »
11. Discussion des mesures visant à alléger la charge à l'enseignement
12. Discussion sur la mise en place de centres de recherche en GSE
13. Divers, interpellations et propositions

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal n°136 de la séance du 11.05.2017 et de son résumé

Le procès-verbal et le résumé sont adoptés.

3. Communications du Doyen

René Véron informe qu'au début de la prochaine séance la collaboratrice du Bureau de médiation de l'UNIL fera une présentation de 45 minutes sur la gestion des conflits. Selon la politique de la Direction, les diverses formes d'harcèlement doivent être clairement expliquées.

Le Doyen encourage les membres du Conseil à consulter le plan d'action de la faculté. Ce document est public et accessible sur le site de la COVER.

La CPA se réunira fin juin pour discuter du rapport « Avenir Sion » de l'IGD.

4. Communications de l'Ecole

Stuart Lane donne le retour de la Direction sur les règlements, préavisés favorablement au Conseil de faculté du 6 avril, et les plans d'études.

Pour le règlement du Bachelor, le demi-point de faveur est toujours en attente auprès de la Direction.

La proposition de supprimer la mention du nombre de crédits par module dans le règlement du Master en Géographie a été refusée par la Direction.

La Direction avait approuvé une interprétation concernant l'utilisation du zéro et est revenue sur sa décision : « L'art. 80 du Règlement de Faculté, prévoit que la note zéro entre dans le calcul de la moyenne d'une évaluation ce qui est contraire à l'art. 32 al. 2 du RGE qui dit que « *Le 0 n'est pas une note et ne peut en aucun cas contribuer à une moyenne ou être l'objet d'une tolérance* ». Il faudra songer à modifier cet article du Règlement de Faculté. ». L'Ecole va prendre le temps d'y réfléchir.

Le dépôt de travaux pratiques en dehors des périodes des cours du semestre, qui est contraire à l'article 21b du Règlement Général des Etudes, va être discuté en juin au sein de la Commission de l'enseignement.

5. Communications de la Recherche

Michel Jaboyedoff annonce que le FNS fera sa visite biennale le 15 novembre à l'UNIL. Le règlement FNS a subi des changements, par exemple pour les échanges scientifiques. Il conseille de consulter le site internet pour plus d'informations.

L'UNIL travaille sur Open Data, car le FNS a donné des contraintes concernant les images et les données à fortes densités. Quant à l'Open access, la Direction poursuit sa réflexion sur SERVAL et a pour objectif de le rendre viable et plus utilisable.

Deux projets en collaboration avec l'Université libre de Bruxelles sont en cours.

Michel Jaboyedoff présente le site internet des journées biennales, qui est en cours d'élaboration.

Le formulaire destiné aux experts pour l'évaluation des thèses sera expérimenté ces prochains mois.

6. Communications des représentants FGSE au Conseil de l'UNIL

Un des représentants de la FGSE explique que la dernière séance de l'année académique a été consacrée à l'examen des rapports de gestion et des comptes 2016, dont les documents sont consultables sur internet. Le budget 2018 a été présenté par la Direction.

La Direction a rédigé un document en réponse au postulat sur le harcèlement. Les propositions principales sont le renforcement du Bureau de médiation, la formation et les séances de sensibilisation aux différentes instances confrontées à ce type de problèmes.

Les étudiants ont soulevé la question de l'anonymisation des examens écrits et l'enregistrement des examens oraux. Ce point sera repris par la Commission de l'enseignement de l'UNIL.

7. Présentation du rapport du groupe de travail sur le statut des MA en FGSE

René Véron rappelle que ce point avait été reporté lors du dernier Conseil. Le groupe de travail propose l'option « 1 » : ne plus ouvrir de poste au niveau MA et l'option « 2 » : maintenir le statut du MA uniquement avec engagement ferme de la faculté de vouloir stabiliser le poste. Le groupe de travail est en faveur de la seconde proposition, qui semble plus à même de permettre aux jeunes chercheurs de se lancer dans une carrière

académique sans passer par un statut précaire et sans viser directement un poste professoral.

Le Conseil de faculté vote à main levée et décide de ne plus ouvrir de poste au niveau MA.

8. Composition d'une Commission de présentation du poste professoral en « Altération et développement des sols » (Weathering and soil development)

La procédure étant en cours, ce point est traité de manière confidentielle.

Le Conseil de faculté vote à main levée et approuve la composition de la Commission de présentation.

9. Composition d'une Commission de présentation du poste professoral en « Low Temperature Geochemistry » (succession Bussy)

La procédure étant en cours, ce point est traité de manière confidentielle.

Le Conseil de faculté vote à main levée et approuve la composition de la Commission de présentation.

10. Discussion sur la mise en œuvre de la politique « plagiat »

Stuart Lane lit le point 3.15 de la Directive de la Direction « Traitement de plagiat dans le cadre d'enseignement », adopté 7 juillet 2014 : « Le plagiat est la reprise – même ponctuelle, partielle ou reformulée – d'un texte d'autrui, en le faisant passer pour sien ou sans en indiquer la source ». Le texte d'autrui peut provenir d'un autre étudiant (actuel ou passé), d'une publication ou d'une entreprise.

Trois degrés de gravité ont été répertoriés :

1. Faute légère : l'infraction est unique et la source est mentionnée par ailleurs dans le document examiné.
2. Plagiat de faible gravité : l'infraction est unique et la source n'est mentionnée nulle part dans le document examiné ; ou l'infraction est répétée.
3. Plagiat de forte gravité : l'infraction est répétée et la source n'est pas mentionnée dans le document examiné ; ou un second plagiat de faible gravité est constaté dans le cadre d'un document différent.

Les principes à discuter et leurs implications :

1. Les étudiants doivent connaître la définition du plagiat => une formation est prévue pour les étudiants en première année de Bachelor et pour tous les étudiants en Master.
2. Les étudiants doivent savoir qu'un plagiat peut être identifié avec l'aide du logiciel Compilatio.net et que la Directive sera appliquée => dépôt du travail sous forme électronique et envoi de rapports aux Conseils de l'école et de faculté.
3. L'égalité de traitement des cas de plagiat entre étudiants doit être garantie => l'analyse qualitative des rapports de plagiat soupçonné sera faite par le Bureau.
4. Les personnes qui jugent les dossiers doivent être formées dans l'interprétation => les membres du bureau ont suivi le Moodle epigeum.
5. L'égalité de traitement des dossiers doit être garantie. Les personnes qui jugent les dossiers se prononcent sur le travail et non sur l'étudiant, et sans se référer à son historique => le bureau adopte le principe que le Directeur de l'école préside les séances destinées à se prononcer sur le plagiat, sans droit de vote.

Si la définition du plagiat est claire, son identification à travers Compilatio.net est plus compliquée. L'objectif est de faire de la prévention, afin que les étudiants renoncent à recourir au plagiat. Ce point sera repris au semestre d'automne.

11. Discussion des mesures visant à alléger la charge à l'enseignement

Stuart Lane rappelle que, l'année passée, les cahiers des charges des enseignants dans les cursus ont été mis à jour. Malgré cette réforme, la charge à l'enseignement reste trop élevée.

Selon la politique de la Direction, la charge devrait se situer entre 35 et 70% pour l'enseignement, 20 à 60% pour la recherche, 0 à 20% pour l'administratif et 0 à 20% pour les services et mandats. En FGSE, la direction de thèses, qui correspond souvent à 10%, est sous la rubrique recherche, et non sous l'enseignement comme le prévoit la directive.

Il a été observé, lors de la journée d'enseignement, que le calendrier académique est très fragmenté par rapport aux autres hautes écoles, qui ont de plus grandes pauses, et que l'accès aux congés scientifiques est également réduit. De plus, les camps de terrain sont souvent organisés pendant les périodes hors cours.

Après un brainstorming lors de la journée d'enseignement, les points suivants ont été retenus par le Décanat et le Bureau :

1. Identifier et traiter les plans d'études surchargés, par la gestion des redondances.
2. Diminuer les charges administratives hors semestre et pendant les sessions d'examens.
3. Introduire un système de demi-semestres pour certains cours au Bachelor.
4. Donner l'opportunité aux enseignants de déplacer des cours entre semestres.
5. Mieux gérer la session d'été, surtout pour le dépôt de mémoires.
6. Introduire l'opportunité d'une décharge partielle quatre ans après la dernière demande de congé scientifique.
7. Proposer la semaine intercalaire au Master.
8. Enseigner les cours spécialisés sur deux ans.
9. Meilleure utilisation des premiers assistants selon l'article 61 de la LUL.

12. Discussion sur la mise en place de centres de recherche en GSE

Michel Jaboyedoff expose le projet de directive sur les Centres de recherches en GSE. Le but est de rendre visible la FGSE en permettant à un domaine qui n'apparaît pas à travers les instituts d'exister. D'après la directive proposée, un Centre pourrait recevoir un budget conjoncturel de la part des instituts ou du Décanat. La reconnaissance de la Direction serait importante pour espérer recevoir des fonds. Le Conseil estime qu'il serait intéressant de commencer par une phase test avant de formaliser une directive. L'analyse du fonctionnement de la *Plateforme Société Nature* ou *Geocomputing* permettrait de mieux cerner les implications. Ce point sera à nouveau abordé lors d'une prochaine séance.

13. Divers, interpellations et propositions

La séance est levée à 18h30.

René Véron, Président